



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/DPCC/PNUD/2019

Le Jeudi 2 mai 2019 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération, 9 avenue Al Arar, Secteur 16, Hay Riad, Rabat, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, N°01/DPCC/PNUD/2019, relatif à « **Réalisation d'aménagements écologiques dans des établissements scolaires au pilotes niveau de la région Casablanca-Settat par la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération au Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable** ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau du Service des Programmes Educatifs, Division de l'Education et de la Communication de la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération, 9 avenue Al Arar, Secteur 16, Hay Riad, Rabat.
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et celui du Programme des Nations Unies de Développement-Maroc PNUD www.ma.undp.org.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt mille Dirhams DH (20.000,00 Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : deux millions neuf cent cent quatre-vingt-seize mille cinq cent vingt Dirhams toutes taxes comprises (2.996.520,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 jourmada 1^{er} 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du Service des Programmes Educatifs, Division de l'Education et de la Communication de la Direction du Partenariat, de la Communication et de la Coopération, 9 avenue Al Arar, Secteur 16, Hay Riad, Rabat;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20-14 du 08 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.